



Agent de prévention et de sécurité

Rome K2503

1 Le métier

Le métier : Agent de prévention et de sécurité

Dissuadant par sa présence les actes de malveillance, l'agent de prévention et de sécurité est aussi responsable de la protection contre les risques accidentels et du fonctionnement correct d'installations matérielles. La connaissance de règles de sécurité, du code individuel de déontologie et la possession d'une carte professionnelle font partie des exigences d'un métier dont les missions sont en développement.

Surveillance humaine et surveillance électronique.

L'agent de prévention et de sécurité ou APS, encore appelé agent de sécurité et de surveillance, est chargé d'assurer la protection des bâtiments, biens, personnes contre les risques (incendie...), les actes de malveillance (vols, dégradations...) ou les intrusions.

Ce professionnel est le salarié d'une entreprise de sécurité privée ou des services internes de sécurité au sein d'une grande entreprise ou d'une administration. Sa mission, qui concerne la sécurité privée, ne doit pas être confondue avec celle de la sécurité civile, qui est une attribution de l'Etat (marins ou sapeurs pompiers, militaires), ni avec celle de la police municipale ou nationale.

Il ne porte pas d'arme (arme de poing, matraque, bombe lacrymogène...). Dans le cadre de ses fonctions, il assure la sécurité et la surveillance de différents sites : industriels (usines), tertiaires (bureaux), espaces publics (aéroports, hôpitaux) ou chantiers. Ces sites peuvent être privés (magasins, banques) ou publics (administrations, musées). Il peut intervenir pour la protection régulière d'un site ou de façon ponctuelle (missions liées à l'évènementiel).

Pour cela, il effectue une surveillance mobile (rondes intérieures et extérieures), ou une surveillance par écran vidéo, effectue le filtrage des visiteurs ou des passagers pour contrôler les accès, vérifie le fonctionnement d'équipements techniques et de dispositifs de sécurité. Il intervient et alerte lors de dysfonctionnements, d'incidents, de mise en marche d'alarmes. Il peut retenir une personne coupable d'un délit, mais doit attendre l'intervention de la police ou de la gendarmerie pour d'autres actions. Il est amené à rendre des comptes par oral ou par écrit à sa hiérarchie ou à la police (réalisation de « mains courantes », c'est-à-dire d'écrits relatant des faits sur un registre). Il doit connaître les lois et décrets en vigueur dans le cadre de ses interventions et le « code individuel de déontologie du métier ».

Selon les emplois, des formations complémentaires ou des habilitations spécifiques peuvent être demandées. L'agent de sécurité incendie, qui intervient au sein d'immeubles relevant d'une réglementation particulière (établissements recevant du public ou immeubles de grande hauteur) doit posséder le SSIAP (service de sécurité incendie et assistance à la personne). Des habilitations comme « HO / BO » (habilitation électrique des personnels non électriciens), ou la qualification SST (sauveteur secouriste du travail) peuvent aussi lui être demandées.

Carte professionnelle obligatoire.

Depuis février 2009, afin de sécuriser l'accès à la profession, une carte professionnelle, délivrée par le préfet de police, est obligatoire. Elle est délivrée au vu du casier judiciaire et de l'aptitude professionnelle, sur demande de l'agent. Cette aptitude est justifiée par la possession d'une certification professionnelle (ainsi un diplôme de

l'éducation nationale, un titre du Ministère du travail, ou un certificat de qualification professionnelle délivré par la branche professionnelle de la sécurité privée) ou preuve de l'exercice antérieur de l'activité. L'agent de surveillance se voit attribuer un numéro d'immatriculation, valable 5 ans sur tout le territoire national.

Une diversité de spécialisations à choisir.

L'agent de prévention et de sécurité doit mentionner l'activité choisie lors de la demande de carte professionnelle :

Surveillance humaine, ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage. Dans ce dernier cas, il assure à distance, en station de télésurveillance la sécurité des sites clients (entreprises, lieux publics, domiciles) et la gestion de tous types d'évènements : incendie, intrusion, agression à l'aide d'équipements informatiques.

Les autres activités sont des métiers proches mais relevant de spécialisations nécessitant d'autres conditions d'accès à l'emploi :

Agent cynophile (maître chien, conducteur de chien) : ce sont des agents de surveillance et de gardiennage utilisant dans le cadre de leurs missions un chien. Le chien doit avoir un numéro d'identification et l'agent cynophile doit fournir un justificatif d'aptitude professionnelle (certification professionnelle ou expérience) spécifique.

Transport de fonds : il transporte pour le compte des banques, des commerces, des administrations, de la monnaie fiduciaire (pièces et billets) ainsi que d'autres moyens de paiement (chéquiers, cartes bancaires, tickets restaurants, etc), des bijoux ou des métaux précieux. Les véhicules peuvent être télésurveillés et géolocalisés. Le permis poids lourd peut être exigé. Il réalise aussi le traitement des fonds transportés (comptage, alimentation des distributeurs). Il porte un uniforme, un gilet pare-balles et est armé, ce qui entraîne des exigences particulières pour l'accès à l'emploi, notamment être âgé de plus de 21 ans et avoir un permis de port d'arme délivré par la préfecture après enquête policière.

Sûreté aéroportuaire : Il réalise des surveillances portuaires ou aéroportuaires pour la sécurisation de l'embarquement des passagers. Il procède à la fouille des personnes, et à la visite des bagages, du fret, de colis postaux, des avions et des véhicules. Ces missions particulières font qu'ils sont soumis à un double agrément, du préfet et du procureur de la République, pour exercer leurs fonctions.

Protection physique des personnes (agent privé de protection des personnes ou garde du corps). Cet agent ne porte pas d'uniforme, par discrétion, et n'est pas armé. Une expérience préalable d'agent de sécurité est nécessaire. Cette fonction existe aussi dans la police nationale au sein du service de protection des hautes personnalités (SPHP).

Exigences physiques et psychologiques.

La plupart des emplois tenus dans le cadre de ce métier nécessitent une bonne condition physique : station debout prolongée, travail de nuit, travail en extérieur ou au froid, manutention éventuelle. La disponibilité horaire est importante. Horaires décalés du matin ou du soir, travail de nuit, jours fériés, week-end, sont fréquents, même si des horaires plus classiques sont compatibles avec le métier. Une capacité de résistance au stress permettant de réagir avec sang-froid aux situations d'urgence est impérative.

Une activité bien représentée en région.

Les activités de sécurité privée représentent près de 10 % des emplois salariés français de ce domaine. PACA est la deuxième région en terme d'effectifs salariés, derrière l'Île de France.

2 Le marché du travail

Sur quels postes débiter dans le métier ?

Le métier est accessible aux débutants.

Sous réserve qu'ils possèdent leur carte professionnelle, ce métier est ouvert aux débutants. Néanmoins, certaines déclinaisons du métier nécessitent des qualifications complémentaires ou spécifiques.

Lors de l'embauche, un certain nombre de pré-requis sera vérifié, dont la maîtrise de soi, les capacités relationnelles et rédactionnelles (il peut-être nécessaire de faire des comptes-rendus écrits).

Et demain ?

Jusqu'à présent : un chiffre d'affaires et des effectifs en croissance.

Les entreprises privées de sécurité réalisant la surveillance humaine, les prestations de sécurité électronique, le transport de fonds et la sécurité aéroportuaire représentent en France 2 820 entreprises et 165 000 salariés en 2008.

C'est un secteur jusqu' à aujourd'hui en croissance, affichant une constante hausse de chiffre d'affaires (+ 9 % en moyenne par an) et d'effectifs (+ 9 % en moyenne par an) depuis 1998. En France, cette progression provient uniquement de l'augmentation des structures de petite (1-19 salariés) et moyenne taille (20 – 99 salariés), fortement majoritaires.

Les professionnels du secteur communiquent sur la création de 100 000 emplois d'ici à 2015.

Pour le Ministère du travail, les prévisions de croissance d'effectifs sont plus modérées d'ici à 2015 (une relative stabilisation), mais les postes à pourvoir devraient être nombreux en raison des départs à la retraite : plus de 25 % des effectifs.

Des éléments de conjoncture difficiles.

La crise économique de 2008, des modifications réglementaires risquant de peser sur les coûts salariaux ont écorné ces prévisions optimistes. Si les emplois de la surveillance humaine ont l'avantage d'être non délocalisables, ils relèvent d'un marché très concurrentiel, avec une pression à la baisse des acheteurs de prestations et un rétrécissement du marché.

Mais un contexte à moyen terme favorable.

La mise en place du plan Vigipirate et son application généralisée ont participé au développement des besoins. Les sites, les infrastructures à surveiller se sont multipliés. Si le sentiment d'insécurité se développe parmi les citoyens, il est possible que de nouveaux besoins se fassent jour : ainsi, par exemple, pour le contrôle et la surveillance de lotissements fermés.

On observe aussi un recours plus fréquent des forces publiques aux professionnels de la sécurité privée dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité et la prévention. Cela répond à la réduction des effectifs de la police et au recentrage de ses missions sur le maintien de l'ordre. Ce choix de promouvoir les sociétés privées devrait avoir un impact positif sur les emplois d'agent de prévention et de sécurité. Actuellement, si la clientèle des entreprises industrielles est dominante, 21 % de l'activité de la sécurité privée correspond à des marchés publics (tous types d'interventions confondues).

Des exigences professionnelles en croissance.

Depuis quelques années, les différentes spécialisations apparues ont participé à la professionnalisation des agents de surveillance et à l'enrichissement de leurs compétences. Aujourd'hui, la redéfinition du périmètre d'action de la sécurité privée au regard de la sécurité publique s'accompagne d'un resserrement des réglementations, qui influe sur les exigences des employeurs lors de recrutement (accès au métier d'agent sous condition d'aptitude et renforcement de l'encadrement, connaissance et respect d'un code individuel de déontologie,...).

Des avancées technologiques qui ne freinent pas les besoins de surveillance humaine.

Les évolutions du métier concernent la conjugaison entre la surveillance humaine et la surveillance électronique. Les prestations humaines sont de plus en plus associées à des solutions technologiques qui optimisent la sûreté de la surveillance et des interventions. Il s'agit d'une complémentarité d'action, la surveillance électronique ne pouvant se passer des décisions humaines.

3 Evoluer

Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel

- Il est possible de se diriger vers des spécialisations du métier, permettant d'élargir ses opportunités d'emploi.

Agent cynophile ou agent conducteur de chien.

Ces agents de surveillance utilisant un chien dans le cadre de leurs fonctions doivent recevoir une formation spécifique avec le chien qu'ils utilisent.

La rémunération de l'agent cynophile est, dans la convention collective des activités de sécurité privée, équivalente à celle de l'agent de sécurité chef de poste.

En effectuant une formation complémentaire, l'agent de sécurité et de surveillance peut

devenir «opérateur de télésécurité» :

Ce professionnel travaille dans une station centrale de réception des alarmes. Il traite les informations reçues sur son écran informatique. En cas de besoin, il déclenche les interventions des agents de sécurité ou des personnes habilitées à intervenir.

Agent de sécurité incendie :

Cet agent de sécurité possède une qualification spécifique indispensable pour exercer au sein d'immeubles relevant d'une réglementation spécifique. Il s'agit des Etablissements recevant du public (ERP) et des Immeubles grande hauteur (IGH). Il doit posséder une qualification appelée SSIAP (service de sécurité et assistance à la personne). Ses missions, comme celles de l'agent de surveillance et de sécurité consistent à effectuer des rondes, contrôler le bon fonctionnement d'équipements techniques ou de sécurité, assurer le cas échéant un premier entretien, mais de plus, à participer aux opérations de lutte contre l'incendie.

- Des évolutions hiérarchiques sont aussi possibles, notamment pour encadrer les équipes sur le terrain (encadrement intermédiaire) :

Chef de poste.

C'est un agent de sécurité chargé de la coordination et du contrôle des agents de sécurité qu'il a en responsabilité. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un pouvoir hiérarchique, mais d'une responsabilité supplémentaire entraînant un nouveau coefficient (et donc un salaire majoré) dans la convention collective.

Responsable d'agence de sécurité privée.

Il est aussi possible de créer ou de reprendre une société de sécurité privée, sous réserve d'obtenir une autorisation du préfet de police, ou encore de devenir responsable d'une agence appartenant à une grande société. Récemment, les conditions d'aptitude professionnelle des dirigeants travaillant dans le secteur de la sécurité privée ont été renforcées, comme celles des agents. L'expérience et /ou une temps de formation peuvent faciliter l'accès à cette fonction. Il existe une licence professionnelle dont le but est de former aux fonctions de l'encadrement opérationnel, aussi bien dans les sociétés de sécurité privées que dans les services internes des entreprises, des collectivités territoriales ou des administrations.

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

